



# Assemblée Générale Ordinaire

Du 29 avril 2023

## PROJET DE RÉSOLUTIONS

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport moral 2022 approuve ledit rapport tel qu'il lui a été présenté.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve :

le rapport financier 2022 sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se soldent par une réserve de 2 403 € contre un déficit de 7 661 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Il est proposé d'affecter cette réserve au compte de Report à Nouveau. En conséquence les fonds associatifs sont portés de 45 616 € au 31 décembre 2021 à 48 019 € au 31 décembre 2022.

### TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la précédente résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2023 prévoyant un total de recettes de 14 080 € hors éléments exceptionnels et un total de dépenses de 10 070 €, soit un excédent de 3 310 €.

### CINQUIEME RESOLUTION

Le Président fait part des changements suivants intervenus au sein du Conseil d'Administration :

1. Démission de Monsieur Bruno JULIENNE le 6 février 2023
2. Cooptation de Monsieur Christian LAMBARD le 6 février 2023

Le président informe l'Assemblée que Monsieur William BOUVIER dont le mandat est parvenu à échéance ne se présente pas au renouvellement.

Le Président fait part de la candidature pour renouvellement au sein du Conseil d'Administration des administrateurs dont le mandat arrive à échéance pour une nouvelle période de trois ans de :

1. Monsieur Robert BOZZA (échéance 2026)
2. Monsieur Henri MABILLE (échéance 2026)
3. Monsieur Mustapha MOKRANE (échéance 2026)
4. Monsieur Alain MERA (échéance 2026)

Il est donc proposé à l'Assemblée Générale de procéder à l'élection de chacune de ces 4 personnes, conformément aux Statuts. Ces administrateurs seraient élus pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée en 2026 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Il propose également d'approuver la cooptation de Monsieur Christian LAMBARD pour une période de trois ans.

Si tous les candidats venaient à être élus, la composition du Conseil d'Administration serait la suivante :

Présidente d'Honneur : Madame Ione TEZE-DAUM

1. Monsieur Karl ANTIER (échéance 2024)
2. Monsieur Gérard der AGOBIAN (échéance 2025)
3. Madame Géraldine BASCOU (échéance 2025)
4. Monsieur Pierre BRETTEL (échéance 2024)
5. Monsieur Robert BOZZA (échéance 2026)
6. Madame Geneviève DUPOUX-VERNEUIL (échéance 2025)
7. Madame Sigrid FALCK (échéance 2025)
8. Monsieur Christian LAMBARD (échéance 2026)
9. Monsieur Henri MABILLE (échéance 2026)
10. Monsieur Michel MARCELET (échéance 2024)
11. Monsieur Alain MERA (échéance 2026)
12. Madame Solinne MORETTI (échéance 2024)
13. Monsieur Mustapha MOKRANE (échéance 2026)
14. Madame Crystal WOODWARD (échéance 2025)

\*\*\*\*\*